

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 15 août 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absence motivée

Christine Riendeau	siège 2
--------------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2016-08-136**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 23 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 13 juin et 11 juillet 2016;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **TECQ 2014 – 2018 : Changement de programmation;**
8. **Prolongement des égouts;**
9. **Seuil empierré :**
  - 9.1 **Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour signer tous les documents concernant le dossier**
  - 9.2 **Zonage**

10. **Rénovation :**
  - 10.1 **Toilettes publiques du chalet**
  - 10.2 **Garage**
11. **Réseau de collecte ProSTEP;**
12. **Panneaux de la tour;**
13. **Vente du Mack 1993;**
14. **Ouverture de marge de crédits;**
15. **Appel d'offres :**
  - 15.1 **pour des systèmes septiques**
  - 15.2 **pour le sable**
  - 15.3 **pour les sel à déglacer**
16. **Bâtiment de la caisse**
17. **Plan d'action de la politique familiale et des aînés 2016 - 2018;**
18. **Règlements :**
  - 18.1 **401-2016 afin de modifier le règlement 373-2011 concernant les nuisances;**
  - 18.2 **402-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo**
  - 18.3 **397-2016 concernant le traitement des élus municipaux**
19. **Rapport annuel d'activités du comité de sécurité public (SQ);**
20. **Paiement des comptes :**
  - 20.1 **Comptes payés**
  - 20.2 **Comptes à payer**
21. **Bordereau de correspondance;**
22. **Rapports :**
  - 22.1 **Maire**
  - 22.2 **Conseillers**
  - 22.3 **Directrice générale**
23. **Varia;**
24. **Évaluation de la rencontre;**
25. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN ET 11 JUILLET 2016**

#### **Résolution 2016-08-137**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution 2016-08-138**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen se renseigne sur la virée sur le chemin Robinson;
- Un citoyen s'informe sur la vente du camion 10 roues Mack 1993.

#### **5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** l'ancien propriétaire monsieur Yves Fauteux a reçu le permis 11-2015 pour l'installation de son nouveau système d'épuration;

**ATTENDU QUE** sur le permis, une des directives était d'avertir l'inspecteur en bâtiment et en environnement avant d'enterrer le champ d'épuration afin qu'il puisse l'inspecter;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur a su seulement après le recouvrement du champ d'épuration que le système d'épuration était terminé;

**ATTENDU QUE** des avis ont été envoyés aux nouveaux propriétaires madame Mélanie Nadeau, monsieur Francis Forget et monsieur Érick Côté leur demandant de prouver la conformité du champ d'épuration ou de faire les travaux nécessaires afin de permettre à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de vérifier la conformité;

#### **Résolution 2016-08-139**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine

**QUE** le Conseil municipal met madame Mélanie Nadeau, monsieur Francis Forget et monsieur Érick Côté en infraction parce qu'ils n'ont pas donné suite aux avis de non-conformité de leur installation septique selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22)*,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **6. CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

#### **7. TECQ 2014 – 2018 : CHANGEMENT DE PROGRAMMATION**

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions, les prix demandés sont inférieurs à ceux de 2013;

**ATTENDU QUE** la programmation qui a été établie à la résolution 2016-06-109 doit être changée;

**ATTENDU QUE** la programmation en priorité 4 doit être révisée;

#### **Résolution 2016-08-140**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**il est résolu que :**

- la municipalité de Saint-Malo s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la programmation partielle des travaux est modifiée selon les priorités suivantes :
  - 1 187 400 \$ pour le prolongement des égouts en 2016
  - 2 9 500 \$ pour réaliser le plan d'intervention en 2016
  - 20 000 \$ pour de l'inspection télévisée en 2017
- la programmation pour la priorité 4 est remise à l'automne 2016;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation partielle des travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a accepté le devis et les plans du prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud qui sont proposés par la firme EXP, à la résolution 2016-06-110;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres pour les travaux de prolongement du service d'égout sanitaire à Saint-Malo sera publié dans Le Progrès et dans le SEAO à cette même résolution;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a reçu quatre soumissions conformes pour effectuer le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes publiquement le 20 juillet 2016 à 11 h conformément au document d'appels d'offres;

**ATTENDU QUE** la firme Sintra inc. – Région Estrie a soumissionné pour 153 648,28 \$ taxes incluses, la firme Construction Groupe Prévost inc. pour 157 458,84 \$ taxes incluses, la firme Grondin Excavation inc. pour 184 135,93 \$ taxes incluses et la firme T.G.C. inc. pour 186 713,65 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission est conforme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire aller de l'avant avec le présent projet ;

**ATTENDU QU'** une demande a été faite au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de financer le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud;

### **Résolution 2016-08-141**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la soumission présentée au Conseil municipal par la firme Sintra inc. – Région Estrie pour 153 648,28 \$.

**QUE** la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. SEUIL EMPIERRÉ**

### **9.1 Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour signer tous les documents concernant le dossier**

**ATTENDU QUE** des démarches ont été faites afin de construire un seuil empierré au lac Lindsay;

**ATTENDU QU'** une personne doit être autorisée à présenter le dossier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

#### **Résolution 2016-08-142**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter la demande et à signer tous les documents concernant le seuil empierré du lac Lindsay pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.2 Zonage**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a reçu une lettre datée du 13 juillet 2016 de la Commission de protection du territoire (CPTAQ) qui a constaté l'absence d'indication à la résolution municipale 2016-03-79, datée du 9 mai 2016 quant aux espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, comme l'exige l'article 58.2 de la Loi;

**ATTENDU QUE** la demande qui a été présentée concerne une zone qui était déjà occupée par l'ancien barrage et que cette zone est la seule qui a peu d'impact sur les milieux humides.

**ATTENDU QUE** les rives du lac sont occupées par des chalets dans une zone de villégiature;

**ATTENDU QUE** la zone rurale restreinte côtoie la zone de villégiature;

**ATTENDU QUE** le lac Lindsay est alimenté par huit cours d'eau et reçoit une quantité importante de sédiments;

**ATTENDU QUE** les eaux du lac Lindsay sont évacuées par la rivière aux Saumons qui finit sa course quelques kilomètres plus en aval dans la rivière Saint-François;

**ATTENDU QUE** le seuil empierré avec déversoir doit être installé à l'embouchure de la rivière aux Saumons afin de contrôler les différents problèmes s'y reliant (sédiments, etc.);

#### **Résolution 2016-08-143**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo ne peut indiquer des espaces appropriés en dehors de la zone agricole, autre que celui déjà choisi, qui pourraient satisfaire la présente demande. Cette zone est la seule qui a peu d'impact sur les milieux humides.

**QU'**un dossier d'Étude d'impact sur l'Environnement a été transmis et autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La documentation est disponible sur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10. RÉNOVATIONS**

### **10.1 Toilette publique du chalet**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à une demande de prix afin de rénover la toilette publique du chalet municipal au 90, chemin Du Lac à Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** deux entrepreneurs ont répondu à la demande de prix pour la rénovation de la toilette publique du chalet municipal;

**ATTENDU QUE** Yves Vachon, entrepreneur demande un montant de 12 300 \$ taxes non incluses et Construction A.A.L.F inc. 13 200 \$ taxes non incluses pour la rénovation de la toilette publique du chalet municipal;

#### **Résolution 2016-08-144**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission de monsieur Yves Vachon, entrepreneur au montant de 12 300 \$ taxes non incluses pour la rénovation de toilette publique du chalet municipal au 90, chemin Du Lac à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.2 Garage**

Ce point est remis à une séance ultérieure. Une réévaluation sera demandée pour refaire à neuf.

## **11. RÉSEAU DE COLLECTE PROSTEP**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur a entendu parler du nouveau système ProSTEP de la compagnie Orenco au congrès de la COMBECQ;

**ATTENDU QUE** ce système pourrait être utile pour répondre aux besoins de trois propriétaires qui doivent changer leur système d'épuration afin d'être conforme et à la Municipalité dans le secteur résidentiel pour deux terrains;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut obtenir des renseignements complets s'il serait plus avantageux en le comparant avec les autres systèmes par rapport au coût et au fonctionnement

### **Résolution 2016-08-145**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo mandate monsieur Serge Allie de préparer un rapport sur la nouvelle technologie du Système ProSTEP de la Compagnie Orenco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12. PANNEAUX DE LA TOUR**

Ce point est remis à une date ultérieure.

## **13. VENTE DU MACK 1993**

**ATTENDU QUE** le camion 10 roues Mack 1993 a été annoncé dans Le Progrès de Coaticook et sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les offres reçues ne sont pas intéressantes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut vendre le camion 10 roues Mack 1993 ;

**ATTENDU QU'** une annonce sera placée sur LesPAC afin de vendre le camion 10 roues au meilleur prix possible;

### **Résolution 2016-08-146**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière et directrice générale à annoncer sur LesPAC le camion 10 roues Mack 1993, en payant les frais exigés s'il y a lieu.

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière et directrice-générale à négocier avec de potentiels acheteurs afin d'obtenir le meilleur prix possible pour la chargeuse-pelleteuse, celui-ci ne pourra être inférieur à 25 000 \$.

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière et directrice générale à procéder au transfert des immatriculations du camion 10 roues et de signer tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. FINANCEMENT TEMPORAIRE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut prolonger son égout municipal sur la route 253 Sud;

**ATTENDU QU'** une demande de subvention a été déposée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit prévoir des délais pour la réception de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a besoin de financement temporaire pour le prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud;

### **Résolution 2016-08-147**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo demande un financement temporaire à la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie au montant de 200 000 \$ pour le prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud.

**QUE** les signataires des documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo du financement temporaire seront le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 15. APPEL D'OFFRES

### 15.1 Pour les systèmes septiques

**ATTENDU QU'** en date du 26 octobre 2015, un avis de non-conformité d'installation septique au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22)* a été posté à trois résidents,

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a envoyé un dernier avis le 2 mai 2016 à trois résidents signifiant qu'il a adopté la résolution numéro 2016-02-22 par laquelle il entend confier le mandat de procéder à une étude de caractérisation du site et du terrain naturel à une firme d'ingénieurs ou de technologues professionnels, aux frais des propriétaires si les démarches n'ont pas été entreprises afin d'être conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22)*,

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo poursuit ses démarches afin de rendre conforme toutes les résidences sur son territoire;

**ATTENDU QUE** des offres de services professionnels ont été demandées pour des tests de percolation;



**ATTENDU QUE** Avizo Experts-Conseils a demandé 800 \$ taxes non incluses et SMMC a demandé 750 \$ taxes non incluses par test de percolation;

**Résolution 2016-08-148**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnels de SMMC au coût de 750 \$ taxes non incluses pour chaque test de percolation.

**QU'**une lettre sera envoyée recommandée afin d'aviser les trois propriétaires de la compagnie choisie pour faire le test de percolation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15.2 Pour le sable**

**ATTENDU QUE** du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

**ATTENDU QU'** un appel d'offres sera envoyé à quatre fournisseurs de sable;

**Résolution 2016-08-149**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera son sable du plus bas soumissionnaire conforme.

**QUE** si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15.3 Pour le sel à déglacer**

**ATTENDU QUE** du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

**ATTENDU QUE** des prix seront demandés à deux entreprises pour l'achat de sel à déglacer;

**Résolution 2016-08-150**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera son sel à déglacer du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. BÂTIMENT DE LA CAISSE**

Ce point est remis à une date ultérieure.

**17. PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS 2016 – 2018**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté le Plan d'action de la politique familiale et des aînés 2016 – 2018, à la résolution 2015-12-278;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du Plan d'action de la politique familiale et des aînés 2016 – 2018 avec des modifications;

**Résolution 2016-08-151**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo adopte le plan d'action de la Politique familiale et des aînés 2016 – 2018 tel que présenté avec les modifications, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18. RÈGLEMENTS :**

**18.1 401-2016 afin de modifier le règlement 373-2011 concernant les nuisances**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**18.2 402-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**18.3 397-2016 concernant le traitement des élus municipaux**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**19. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIC (SQ)**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**20. PAIEMENT DES COMPTES**

**20.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 76 232,90 \$ payés depuis le 12 juillet 2016;

**Résolution 2016-08-152**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 76 232,90 \$ payés depuis le 12 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **20.2 Comptes à payer**

### **20.2.1 Colloque de zone - ADMQ**

**ATTENDU QUE** le colloque régional de l'ADMQ-Estrie se tiendra le jeudi 15 septembre 2016 au Parc historique de la Poudrière de Windsor, dans la MRC du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** les frais d'inscription sont de 85 \$ incluant les documents, le repas du midi et le souper;

#### **Résolution 2016-08-153**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**DE** payer la participation et les frais de déplacement pour le colloque régional de l'ADMQ-Estrie à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **20.2.2 Comité touristique**

**ATTENDU QUE** Tourisme Saint-Malo a demandé au Conseil municipal de payer les dépliants pour la fête des Récoltes;

**ATTENDU QUE** madame Marianne Blouin, présidente a remis la facture d'Impressions GB pour un remboursement à Tourisme Saint-Malo;

#### **Résolution 2016-08-154**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**DE** rembourser au comité Tourisme de Saint-Malo la facture numéro 45704 du 19 juillet 2016 envoyée par Impressions GB au montant de 353,58 \$ taxes non incluses, pour les dépliants de la fête des Récoltes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **20.2.3 Club de l'Âge d'Or**

**ATTENDU QU'** il y a trop d'enfouissement de déchets à la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut encourager la diminution des déchets en achetant de la vaisselle compostable au Club de l'Âge d'Or afin de diminuer l'enfouissement;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal paiera la première commande de vaisselle compostable pour le Club de l'Âge d'Or;

### **Résolution 2016-08-155**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**DE** payer la première commande de vaisselle compostable au Club de l'Âge d'Or pour le montant de 247,90 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **21. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Aucun dossier n'a été retenu.

## **22. RAPPORTS :**

### **22.1 Maire**

Monsieur le maire Jacques Madore n'a aucun dossier à présenter.

### **22.2 Conseillers**

Les conseillers municipaux n'ont aucun dossier à présenter.

### **22.3 Directrice générale**

#### **22.3.1 Écoulement de l'eau dans la côte du Rang C**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a demandé à monsieur Jean-Bernard Audet, inspecteur régional de la MRC de Coaticook de vérifier l'écoulement de l'eau et de donner ses commentaires pour le chemin du Rang C;

**ATTENDU QUE** l'écoulement de l'eau dans la côte du chemin du Rang C gruge le dessus du ponceau de la Municipalité;

**ATTENQU QUE** la Municipalité veut installer des roches sur l'extrémité de son ponceau afin d'éviter que celui-ci soit miné par l'eau;

**ATTENDU QUE** l'eau doit être déviée dans deux ponceaux afin de diviser les surplus d'eau;

**ATTENDU QUE** le ponceau de la propriétaire du 20 chemin du Rang C a été déplacé et changé afin d'aider à la circulation de l'eau en absorbant le surplus du courant;

### **Résolution 2016-08-156**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo changera le ponceau d'entrée de la propriétaire du 20 chemin du Rang C.

**QU'**un voyage de pierre sera mis sur le ponceau de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 22.3.2 Ponceaux usagés

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a accepté de donner les ponceaux à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo pour qu'ils soient vendus à la Criée des Âmes de la Fête des Récoltes;

**ATTENDU QUE** les ponceaux usagés et endommagés à donner sont détaillés ci-dessous :

#### En béton

6 ponceaux	24" x 8 pieds
4 ponceaux	18" x 8 pieds
5 ponceaux	18" x 4 pieds
4 ponceaux	12" x 8 pieds
1 ponceaux	12" x 4 pieds

#### **Résolution 2016-08-157**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** les ponceaux usagés et endommagés sont donnés à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo pour être vendus à la Fête des Récoltes le 11 septembre prochain.

**QUE** la Municipalité ne fera pas le chargement ni la livraison des ponceaux aux citoyen-ne-s qui les achèteront.

**QUE** les personnes qui auront acheté les ponceaux contacteront l'hôtel de ville de la Municipalité pour en prendre possession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 22.3.3 Salle de l'Âge d'Or

**ATTENDU QUE** la salle de l'Âge d'Or nécessite un grand ménage;

**ATTENDU QUE** les responsables du Club de l'Âge d'Or demandent de l'aide pour nettoyer la salle;

#### **Résolution 2016-08-158**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** le Conseil municipal engage madame Manon Laperle Fontaine et lui paiera 10 h à son taux habituel pour faire le grand ménage de la salle de l'Âge d'Or : vitre, armoires, salle d'eau, etc.;

**QUE** le montant déboursé sera considéré dans la quote-part payé par la municipalité de Saint-Malo (60 %) et le Club de l'Âge d'Or (40 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **22.3.4 Aménagement du point d'eau**

Le Conseil municipal a décidé d'aménager et de planter uniquement des arbres au point d'eau du secteur résidentiel.

#### **22.3.5 Vieux garage**

Des gens sont intéressés à obtenir les matériaux encore utilisables du garage. Un envoi collectif sera fait afin de recevoir des offres pour vendre les objets réutilisables du vieux garage.

#### **22.3.6 Chalet municipal**

La petite remise au chalet municipale est très endommagée. Le Conseil municipal a décidé de s'en débarrasser.

#### **22.3.7 Élections municipales**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé un rapport sur la participation et les coûts de l'élection municipale partielle.

### **23. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

### **24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

### **25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 22 h 07.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière